



CONCENTRATIONS

Perfectionnement sportif

2018-2019

SDEC

PRIORITÉS

Le Séminaire mettra toujours la priorité sur la réussite scolaire et sur l'excellence. Pour ce faire, il faut une rigueur et un encadrement sans faille tout en ayant du plaisir. Il est primordial de laisser le jeune se réaliser à travers une passion et créer un sentiment d'appartenance vers son école et vers son équipe !

Vivre ses passions, sans compromettre sa réussite scolaire, c'est ça la concentration !

Notre école est fière de s'adapter aux besoins des élèves et d'offrir un programme de perfectionnement sportif qui permet aux jeunes d'intégrer à leur horaire scolaire la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle.

PÉDAGOGIE

- L'élève suit quatre périodes de 60 minutes de concentration par cycle de 8 jours et les concentrations se déroulent du 17 septembre au 3 mai 2019 pendant l'heure du dîner et la consolidation ;
- L'élève assiste à 100 % de ses cours afin de pouvoir être actif tout en persévérant à l'école ; (sauf pour la concentration hockey)
- Dans la même ligne de pensée, les élèves terminent au début mai pour les concentrations sportives et deux semaines plus tard pour les concentrations culturelles afin de leur permettre de bien se préparer aux examens de fin d'année.
- Au besoin, un élève en difficulté pédagogique peut se voir retirer temporairement du programme de concentration pour améliorer ses résultats scolaires. **Il est de la responsabilité de l'élève de faire les efforts nécessaires à sa réintégration rapide, car aucun remboursement ne sera effectué.**

IL FAUT REMETTRE VOTRE INSCRIPTION AU PLUS TARD LE MERCREDI 5 SEPTEMBRE



Début des concentrations : Dans la semaine du 17 septembre



Inscription signée obligatoirement et à remettre à M. Benoit Rouleau ou Mme Chantale Bourbonnais avec votre paiement.

Nom de l'élève - niveau	
Concentration	
Argent - Chèque	
Chèques postdatés	
Signature du parent : <u>Obligatoire</u>	

Pour toute information, vous pouvez communiquer avec
M. Benoit Rouleau au 418 549.0190 poste 318 ou Mme Chantale Bourbonnais poste 316

POLITIQUE DE PAIEMENTS

- Pour confirmer l'inscription, vous devez remettre ce formulaire dûment complété et signé aux techniciens en loisirs ou au Service des finances de l'école et ce, accompagné des paiements.
- Il est possible de payer en 1 versement daté du 7 septembre 2018 ou en 3 versements aux dates suivantes : 7 septembre, 12 octobre et 9 novembre 2018.
- Le Séminaire peut retirer un jeune d'une activité si l'inscription n'est pas complétée.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- Le jeune qui démissionne de son activité doit obligatoirement se présenter au Service des finances pour signer le formulaire d'abandon. Ceci est obligatoire pour procéder au remboursement. Cette démarche est la responsabilité de l'élève.
- Dès l'inscription du jeune, 25% des frais d'inscription ne seront pas remboursés*. Après le début des activités, 50% des frais d'inscription ne seront pas remboursés. Aucun remboursement ne sera accordé 45 jours après le début de l'activité.
** Le premier versement correspond à 25 % du coût de l'inscription.*
- Dans le cas où un jeune est retiré d'une concentration de façon temporaire pour des raisons académiques, il ne sera pas remboursé. Il est de son devoir de fournir les efforts nécessaires afin de réintégrer la concentration le plus rapidement possible.



COÛTS 2018-2019

Arts visuel sans matériel	500 \$	Hockey gardien	850 \$
Arts visuels avec matériel	595 \$	Informatique/Robotique	500 \$
Basketball	350 \$	Musique Stage band	500 \$
Danse	500 \$	Volleyball	350 \$
Hockey	1175 \$		

SDDEC